

Department of Public Safety
Gaming, Liquor and Security Licensing Branch
P. O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1



Ministère de la Sécurité publique
Direction de la réglementation des jeux, des
alcools et de la sécurité
C. P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1

Telephone: (506) 453-7472
Fax: (506) 453-3044

Téléphone : (506) 453-7472
Télécopieur : (506) 453-3044

78-9752 (08/20)

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION À TITRE DE MAÎTRE DES LIEUX D'EXPLOITATION D'APPAREILS DE JEUX VIDÉO

Nom et adresse du maître des lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo

Raison sociale _____

Appellation commerciale _____

Adresse _____

(Numéro de voirie et nom de la rue)

(Bureau/Étage)

(Municipalité)

(Province/État/Pays)

(Code postal/Code ZIP)

Si l'établissement est loué, veuillez fournir
le nom et l'adresse du propriétaire _____

Téléphone () _____

Télécopieur () _____

Veuillez fournir les renseignements ci-dessous.

Partie A Catégorie des lieux d'exploitation

Catégorie I
(15 à 25 appareils de jeux vidéo)

Catégorie II
(11 à 14 appareils de jeux vidéo)

Catégorie III
(1 à 10 appareils de jeux vidéo)

Partie B Changements d'administrateurs

Est-ce qu'il y a eu des changements de propriétaire, de copropriétaire, de détaillants et gestionnaires responsables de l'administration des jeux au cours de la dernière année? Non
 Oui

Le cas échéant,

1) Veuillez fournir sur une pièce jointe pour chacun des changements, le nom et le poste de chaque individu qui est parti qui est remplacé avec le nom et le poste du nouvel individu.

2) Veuillez s'il vous plait, annexer un *Formulaire de divulgation des renseignements personnels* (formulaire numéro 78-9684).

Partie C Infractions

Le requérant a-t-il été accusé ou déclaré coupable d'une infraction dans une juridiction quelconque au cours de la dernière année? Non
 Oui

Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements suivants sur une pièce jointe pour chacune d'entre elles :

- i) description du chef d'accusation ou de la déclaration de culpabilité;
- ii) date du chef d'accusation ou de la déclaration de culpabilité (incluant tout jugement écrit);
- iii) description de la peine (incluant toute décision écrite);
- iv) nom et adresse du tribunal; et
- v) numéro de dossier du tribunal (s'il est connu).

Partie D Poursuite civile

Le requérant a-t-il fait l'objet d'une poursuite civile au cours des dix dernières années dans une juridiction quelconque? Non
 Oui

Le cas échéant, veuillez fournir les renseignements suivants sur une pièce jointe :

- i) description de la poursuite (exposé de la demande et de la défense);
- ii) nom des autres parties;
- iii) résultat des procédures (incluant tout jugement écrit);
- iv) nom et adresse du tribunal; et
- v) numéro de dossier du tribunal (s'il est connu).

AVIS

Conformément aux dispositions de la ***Loi sur la protection des renseignements personnels*** et de la ***Loi sur le droit à l'information***)

Conformément à la *Loi sur la réglementation des jeux*, il se peut que le registraire de la réglementation des jeux doive, pour compléter ou vérifier l'information fournie dans le présent formulaire ou en annexe et pour vérifier l'admissibilité du requérant à l'emploi, recueillir des renseignements supplémentaires de sources intérieures ou étrangères comme les gouvernements fédéraux (incluant l'Agence du revenu du Canada et l'Internal Revenue Service), les gouvernements provinciaux, les gouvernements d'États, les administrations municipales, les organismes de délivrance de licences et de permis, les services de police, les autres organismes chargés de l'application de la loi, les bureaux de shérifs, les registraires de faillite, les agences d'évaluation du crédit, les compagnies fiduciaires, les établissements bancaires, les associations professionnelles et industrielles, les employeurs actuels et précédents, ainsi que tout ministère ou organisme gouvernemental. Les dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur le droit à l'information* obligent la Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité à maintenir la confidentialité de toute information en leur possession ou sous leur contrôle et à s'en servir uniquement aux fins pour lesquelles elle a été recueillie ou à des fins connexes.

L'information recueillie peut être utilisée et divulguée aux fins suivantes :

1. L'information recueillie sert à évaluer les antécédents personnels, financiers, commerciaux et criminels, l'honnêteté et l'intégrité commerciale du requérant, ainsi que des personnes et des compagnies mentionnées dans la demande;
2. L'information recueillie au sujet du requérant, ainsi que des personnes et des compagnies mentionnées dans la demande, peut être communiquée aux représentants gouvernementaux qui aident la Direction à déterminer si le requérant est admissible ou non, ainsi qu'avec la Société des loteries de l'Atlantique;
3. La Direction peut communiquer l'information recueillie au sujet du requérant, ainsi que des personnes et des compagnies mentionnées dans la demande, avec des organismes d'application de la loi relativement à des enquêtes ou des autorisations sur le jeu, avec d'autres directions du Ministère, et la Société des loteries de l'Atlantique;
4. La Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité peut continuer à vérifier les antécédents personnels, afin entre autres de relever toute accusation criminelle retenue ou toute déclaration de culpabilité antérieure ou de vérifier les antécédents criminels, pendant la période au cours de laquelle le requérant est inscrit.

J'ai lu et je comprends les informations ci-dessus

(Signature de la personne-ressource)

Le _____ 20 _____